



DE JEPS*

ANIMATION
SOCIALE

APPRENDRE UN MÉTIER

OBTENIR UN DIPLÔME !

Vous êtes avant tout **coordonnateur**.

Vous pilotez et mettez en œuvre des projets, et assurez **la coordination d'une équipe de manière autonome**.

Vous êtes le garant du bon déroulement des projets en **organisant la formation et le travail des équipes** sur un plan pédagogique, technique et logistique.



Vous assurez le **suivi des partenariats** avec les réseaux professionnels et institutionnels au bénéfice du développement local de votre organisation.

Kevin, 26 ans,
Diplômé DEJEPS
depuis 2 ans

Témoignage

« J'ai obtenu le DEJEPS afin de devenir coordonnateur. Aujourd'hui je travaille avec une équipe de cinq animateurs et en partenariat avec 15 éducateurs spécialisés. Le DEJEPS correspond à des fonctions de diagnostic d'une structure, de coordination d'équipe mais aussi de conception de projet et d'animation. Mon objectif est l'épanouissement de chaque personne par la promotion sociale et professionnelle. Je développe l'accès au savoir pour tous et l'accompagnement de la personne dans une progression sociale et professionnelle. J'interviens dans le champ de l'animation sociale et de l'insertion. Je pars du principe que tout le monde peut participer à nos animations, à condition de les adapter. »

QUELS EMPLOYEURS ?

Centres sociaux, foyers jeunes travailleurs, associations de quartier, collectivités publiques, EHPAD, MECS, IME, CHRS, regroupements inter-communaux, secteur médico-social, entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire... À ces structures s'ajoutent celles qui œuvrent plus particulièrement avec des publics en situation de rupture de liens sociaux, ou en risque de rupture : établissement ou services pour personnes handicapées.

* Diplôme d'État jeunesse, éducation populaire et sport.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être âgé de 18 ans.
- Être titulaire de l'attestation « premiers secours » (PSC1).
- Et répondre à l'une des quatre conditions suivantes :
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (BAC) dans le champ de l'animation ou du travail social.
 - Être titulaire d'un diplôme de niveau III (BAC +2).
 - Attester d'un niveau de formation de niveau IV et d'une expérience d'animation de 6 mois, en tant que bénévole ou professionnel
 - Justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant.
- Réussir les tests de sélection (entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)

LE CONTENU DE LA FORMATION

- UC 1 :** Concevoir un projet d'action.
- UC 2 :** Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.
- UC 3 :** Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.
- UC 4 :** Animer en sécurité dans le champ de l'activité.

700h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE
RÉPARTIES SUR 18 MOIS

Planning de l'alternance*

1^{er} semestre

15 j ufa /15j employeur

2^e semestre

6 mois consécutifs employeur

3^e semestre

15 j ufa /15j employeur

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération d'un apprenti est calculée en % du SMIC ou en % du minimum conventionnel pour la tranche BASS.

- ▶ **>26 ans - 100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.**

	Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Code du Travail	18/20 ans	43 %	51 %	67 %
	21/25 ans	53 %	61 %	78 %
Fonction publique	18/20 ans	63 %	71 %	87 %
	21/25 ans	73 %	81 %	98 %
Branche privée à but non lucratif	18/20 ans	50 %	60 %	70 %
	21 /25 ans	65 %*	75 %*	85 %*

LES MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le diplôme du DE JEPS se délivre après la validation des 4 unités.